



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

DISPOSITIF DE L'UE

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - Protection des Races Menacées avicoles (MAEC PRM Avicoles)

Publics concernés

- #Agriculteur
- #Association

Domaines secondaires

- [#Environnement](#)
- [#Biodiversité](#)
- [#Agriculture](#)

La Région Nouvelle-Aquitaine met en œuvre la Mesure agroenvironnementale et climatique - Protection des races menacées avicoles (MAEC PRM avicoles) pour accompagner les structures en charge de la préservation de races avicoles menacées d'abandon par l'agriculture de Nouvelle-Aquitaine.

Objectif

- Protection des races menacées avicoles
- Promotion et utilisation durable de la biodiversité dans les pratiques agricoles
- Adaptation au changement climatique

Bénéficiaire

Associations ou collectifs propriétaires de races avicoles menacées dont le siège social est en Nouvelle-Aquitaine

Montant

Aide forfaitaire de 18 648 €

Critères de sélection

Cette mesure n'est soumise à aucun critère de sélection

Comment faire ma demande ?

Dépôt de la demande au moyen du formulaire en ligne sur le site l'Europe en Nouvelle-Aquitaine : [Europe en Nouvelle-Aquitaine](#) (cf.Rubrique "Dispositifs au long cours").

Correspondants

- **Direction de l'agriculture des IAA et de la pêche**

Service Relations Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 sans interruption